

# ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

INFORMATIONS

STAGES

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

## PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (stages)

### Terminale BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL-VENTE

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer la classe de Terminale BAC PRO Technicien Conseil-Vente dans notre établissement. Dans le cadre de cette formation, il/elle sera amené à **poursuivre** ses Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), plus communément appelées « stages ».

Nous vous rappelons que le **stage principal** doit se dérouler sur le **même lieu que l'année de 1<sup>ère</sup>**. Toutefois, vous avez la possibilité de changer d'entreprise pour le stage complémentaire. Le stage principal fera l'objet d'une présentation orale pour le BAC PRO (coefficient 3).

Afin de préparer au mieux l'année de Terminale Bac Pro Technicien Conseil Vente, nous vous informons ci-dessous des dates et des lieux des stages.

#### **PAS DE STAGE A L'ETRANGER !**

**Les lieux de stages doivent-être in-fine validés par l'équipe pédagogique.**

**REMARQUE :** Les élèves présents en 1<sup>ère</sup> dans notre établissement ont reçu au mois de juin 2023 les conventions de stage définitives (1 convention pour le stage principal et 1 convention pour le stage complémentaire). Ces conventions devront être restituées dans les délais qui leur seront communiqués dès la rentrée.

Les PFMP seront de 7 semaines dont 5 prises sur la scolarité. Elles se partagent en 2 types de stages :

- Le stage principal
- Le stage complémentaire

### **STAGE PRINCIPAL**

Dates : 5 semaines sur le **même lieu de stage principal de l'année de 1<sup>ère</sup>**.

- 1<sup>ère</sup> période : du lundi 30.10.23 au samedi 02.12.23 (5 semaines dont 1 semaine sur les vacances scolaires)

### **Lieux** :

- Le stage principal se déroule dans la même entreprise qu'en 1<sup>ère</sup> Bac Pro, c'est-à-dire, dans tout type de magasin de vente au détail de **produits alimentaires** tels que : épicerie de quartier, supérettes, grandes surfaces d'alimentation, magasins biologiques, magasins de coopérative, magasins de producteurs ou de vente directe, marchés...

**Sont exclus** : les lieux de stage ou l'activité est exclusivement liées à la production (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries indépendantes).

### **STAGE COMPLEMENTAIRE**

Dates : 2 semaines dont 1 semaine sur les vacances scolaires

- 2<sup>ème</sup> période : du lundi 12.02.24 au samedi 24.02.24

**ATTENTION** : Dans le cadre du stage complémentaire, l'élève pourra choisir :

- De se perfectionner dans un poste en y effectuant l'intégralité de ses semaines de stage ;
- De découvrir le même métier dans des contextes différents, d'autres points de vente, ou enseignes ;
- De s'ouvrir à d'autres supports produits ;
- De se spécialiser dans le produit en effectuant des stages dans des entreprises du secteur : grossistes, producteurs en vente directe...
- De découvrir d'autres techniques de vente dans d'autres secteurs qui viendront nourrir ses pratiques de conseiller vendeur.